

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 10 avril 2015 à 17h30.

Présents : M. Renault Jean-Pierre, M. Grillon Hubert M. Flouzat Roland, Mme. Dufour Marie, Mme. Lecordier Denise, Mme. Guery Jalmain Nicole, Mme. Rapeau Lydie, M. Bouhour Christian, M. Germain Thierry, M. Brenon Frederic, M. GENTY Philippe, M. Denet Patrick.

Représentés : M. Caron Tony par M. Grillon Hubert
M. Pingon Laurens par M. Brenon Frédéric

Absents non représenté : Mme Gontier Nadine

Secrétaire de séance : M. Brenon Frédéric

1 Composition du conseil communautaire de la Cté de communes

Suite à la démission de cinq conseillers municipaux du conseil municipal de la commune du Chautay à compter du 19 mars 2015, l'accord fixant la composition du conseil communautaire est remis en cause.

Le conseil municipal vote pour le maintien de l'effectif du conseil communautaire de la cté de communes à 36 par 14 voix pour

2 Renouvellement pour 5 ans du contrat d'occupation du domaine VNF pour le parking

Adopté par 14 voix pour

3 budgets

En 2014, la situation financière de la commune s'est améliorée grâce aux actions suivantes :

- clôture des dossiers assainissement et halte repos ce qui a permis de recevoir les subventions prévues et de rembourser une partie des prêts correspondants
- Ventes immobilières (boulangerie, maison Garcia)
- Renégociation de certains contrats (gaz, assurances, photocopieurs...)
- Remise en location des biens communaux.

Parallèlement des travaux d'amélioration ont été entrepris.

Objectifs 2015 : Malgré une baisse conséquente des dotations de l'Etat, les objectifs sont :

- continuer l'assainissement de la situation financière
- renégociation de contrats (téléphone, assainissement)
- action sur les impayés
- Intensifier les travaux de maintenance (prévus au budget)
- Définir et préciser les grands projets pour l'avenir
- Assainissement – station d'épuration
- Eau – nouveau captage
- Budget général – Ecole – circulation quai Mahaut – maison Hernandez

3-1) Vote pour les taux contributions directs :

La baisse des dotations sera compensée en grande partie par des économies.

Il est cependant nécessaire de prévoir une faible augmentation des taux des impôts locaux

Taxe habitation 10,64 % pour 2014, 10,95 % pour 2015 (donc 3% d'augmentation),

Vote a 13 Pour et 1 contre

Taxe foncière 21,17 % pour 2014 21,17% pour 2015 (pas d'augmentation)

Vote 14 Pour

Taxe non bati 29,76 % pour 2014, 31,25 % pour 2015 (donc 5% d'augmentation),

Vote 14 Pour

3-2) Vote des comptes de gestion 2014 eau, assainissement, budget général

Mr le Maire présente les comptes de gestion du budget général, budget eau, et budget assainissement qui sont adoptés à l'unanimité.

3-3)Vote des comptes administratifs 2014 eau, assainissement, budget général

Monsieur le Maire présente ensuite les comptes administratifs 2014. Après leur examen, il sort de la salle et Mr Grillon, premier adjoint, fait procéder au vote.

Budget général :

Excédent de fonctionnement : 44 571,86

déficit d'investissement : 188 473,16

Le compte administratif budget général est approuvé à 13 voix pour

Budget eau :

Excédent de fonctionnement : 8 418,74

Excédent d'investissement : 6 172

Le compte administratif budget eau est approuvé à 13 voix pour

Budget assainissement

Déficit de fonctionnement : 5 128,45

Excédent d'investissement : 60 170,54

Le compte administratif budget assainissement est approuvé à 13 voix pour

3-4)Affectation des résultats : approuvées par 14 voix pour

Budget général : 163 522,25 au compte 002

Budget eau : 79 819,76 au compte 002

budget assainissement : 13 998,85 au compte 002

3-5)Vote des budgets 2015

Budget général équilibré en fonctionnement à 805 080,25 € et en investissement à 402 963,35€

Budget eau équilibré en fonctionnement à 126 015 € et en investissement à 159 202,97€

Budget assainissement équilibré en fonctionnement à 58 697,85€ et en investissement à 108 432,58€

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

Questions Diverses

Un employé municipal a perdu son permis de conduire, ce qui a des conséquences importantes dans son travail. Sur les sanctions possibles monsieur le Maire indique qu'il a retenu la mise à pieds de 3 jours. Cette décision est adoptée par 12 voix pour, et 2 abstentions.

Le propriétaire de la péniche Alphonsia Maria a demandé le remboursement du loyer suite aux travaux réalisés sur le canal (Par VNF)

Vote 14 voix pour le non remboursement

Un conseiller demande s'il est possible de faire payer l'eau en 2 fois. Impossible pour l'instant. Une étude sera réalisée avec la perception.

Fin de séance : 20h20

Le Maire

Jean-Pierre RENAULT